



CONVENTION DE STAGE Tiers Entreprise

LE CENTRE DE FORMATION			
Le CFA	CFA FC METIERS DE NOS TERRITOIRES 122 rue du Château d'Orgemont – 49000 ANGERS Siret : 89816601200028		
L'UFA	Ufa St Martin du Al d'Erdre, 13 Bd Général Leclerc 44390 Nort sur Erdre		
Téléphone :	02 40 72 49 49	Mail :	mhochet@ec-erdre.fr
Coordonnées Responsable UFA	Maryline Hochet		
Coordonnées Responsable pédagogique			

L'ENTREPRISE SIGNATAIRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2025-2026			
NOM :			
Représentée par :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Mail :	
Tuteur du stagiaire :		Fonction du tuteur	
Téléphone du tuteur :		Mail du tuteur :	

L'ENTREPRISE D'ACCUEIL en stage pendant les 3 semaines			
NOM :			
Représentée par :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Mail :	
Tuteur du stagiaire :		Fonction du tuteur	
Téléphone du tuteur :		Mail du tuteur :	

LE STAGIAIRE			
NOM :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Mail :	
Diplôme préparé et spécialité	Cap AEPE		
Si stagiaire mineur, représentant légal			
Adresse resp légal :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Mail :	

Article 1 - Objet de la convention :

Il est convenu que actuellement sous statut d'apprentissage effectuera une séquence pratique d'une durée préconisée **de 90 heures incluant les heures à l'UFA.**

Cette séquence se déroulera du : **9 février au 27 février 2026**

Horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Matin			UFA : 3,5h				
Après midi			UFA : 3,5h				

Horaires : semaines 2 (si différents)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Matin							
Après midi							

Horaires : semaine 3 (si différents)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	TOTAL
Matin			UFA : 3,5h				
Après midi			UFA : 3,5h				

La durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'entreprise d'accueil est la durée légale de 35 h ou la durée conventionnelle si elle est inférieure.

Article 2 – Objectif du stage :

Tâches / missions/ activités qui seront réalisées par le stagiaire
-
-
-
-
-

Article 3 – Gratifications :

Le stagiaire demeure, durant sa période en entreprise, sous le statut d'apprenti de la structure signataire de son contrat d'apprentissage. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise d'accueil.

Article 4 – Déplacements du stagiaire :

Le stagiaire qui se déplace sur un lieu différent de celui de l'entreprise d'accueil pour une mission ordonnée par cette dernière est couvert par la garantie du risque accident du travail et accident de trajet. Dans ce cadre, le stagiaire ne pourra utiliser son véhicule personnel qu'à condition que lui ou l'entreprise d'accueil ait souscrit une assurance garantissant les risques liés à l'utilisation professionnelle du véhicule utilisé et qu'il soit détenteur du permis de conduire.

Article 5 – Prévention, Protection du stagiaire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles :

L'entreprise d'accueil s'engage à :

- Informer le stagiaire, dès son arrivée, des règles de sécurité applicables dans l'entreprise.
- D'informer le stagiaire du protocole sanitaire COVID mis en place
- Fournir au stagiaire les équipements de protection individuelle nécessaires.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à prévenir l'UFA dans les plus brefs délais.

Article 6 – Assurances :

L'établissement _____ a souscrit une assurance responsabilité civile associative auprès de _____. Ce contrat accorde les garanties suivantes : responsabilité civile vie associative et dommages causés ou subis par les immeubles confiés à titre gratuit ou onéreux.

Article 7 – Encadrement du stagiaire :

Le tuteur désigné par l'entreprise assurera le suivi du stagiaire dans le travail qui lui sera confié, en lien avec les objectifs du stage. **L'UFA St Martin du Val d'Erdre** a désigné pour sa part, un formateur référent. En fin de période stage, l'entreprise complétera la « grille d'évaluation de

stage ». Un échange entre le formateur référent et le tuteur sera organisé en présentiel, visio ou téléphone selon les disponibilités.

Article 8 – Autorisations d’absence :

En cas d’absence non prévue, le stagiaire doit impérativement en informer le jour même **l’entreprise d’accueil et l’UFA**. Le stagiaire s’engage à fournir à UFA et à l’entreprise d’accueil, dans les 48 heures, le justificatif (**arrêt de travail**) de son absence.

Article 9 – Modalités de suspension, prorogation ou renouvellement :

Il peut être mis fin à cette présente convention d’une manière concertée entre les parties contractantes. En cas de difficultés, l’entreprise est invitée à prendre contact avec le responsable de l’UFA.

Article 10 – Règlement intérieur de l’entreprise d’accueil :

Durant son stage, le stagiaire devra se soumettre au règlement intérieur en vigueur dans l’entreprise d’accueil, respecter les horaires, les congés et les conditions d’autorisation d’absence.

Article 11 – Litiges :

Toute contestation et tout litige qui pourraient intervenir dans le cadre de l’exécution de la présente convention seront traités à l’amiable par les parties signataires. En cas de désaccord persistant, les parties signataires s’en remettent aux tribunaux compétents.

Article 12 – Règlement européen en matière de protection des données personnelles

Les informations recueillies sur cette convention sont enregistrées dans un fichier informatisé par l’UFA pour l’information et la protection des stagiaires lors du stage en entreprise. La base légale du traitement est l’obligation légale. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : formateur référent, service administratif, responsable de l’entreprise accueillante et stagiaire.

Les données sont conservées pendant toute la durée de la formation.

Article 13 – Consentement des parties signataires :

Cette convention est remplie en trois exemplaires dont le premier est destiné à l’entreprise d’accueil, le deuxième à l’organisme de formation et le troisième au stagiaire.

Fait à le.....

L’ENTREPRISE
(Cachet, Nom, Qualité)

L’ENTREPRISE
(Cachet, Nom, Qualité)

LE STAGIAIRE
(Nom, Prénom)

L’UFA
(Cachet, Nom, Qualité)